

CONCOURS
2026
2027
Catégorie C

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

ATSEM • ASEM

EXTERNE, INTERNE ET 3^e VOIE

Corinne Pelletier

Diplômée en psychologie cognitive et directrice d'une association gestionnaire de services et d'établissements pour personnes déficientes sensorielles.

DUNOD



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté,
des ressources complémentaires sont disponibles sur le site
www.dunod.com/EAN/9782100876587.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant
le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).
Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Édition : Aurore Béra

Couverture : Studio graphique Dunod – Nicolas Wiel (DA) – Elizabeth Riba (graphiste)

Illustrations : Kahina Braham

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2026

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-089436-9

Sommaire

Introduction

1

Partie 1

De candidats à professionnels

1. Tout savoir sur la profession d'ATSEM/ASEM	4
1. Comment se définit l'emploi d'ATSEM/ASEM ?	4
2. Quel est le statut de l'ATSEM/ASEM ?	5
3. Quelle est l'évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM ?	5
4. Quelle est la rémunération de l'ATSEM/ASEM ?	6
5. Sous quelle hiérarchie l'ATSEM/ASEM travaille-t-il ?	6
6. Quelles sont les attributions de l'ATSEM/ASEM ?	7
7. Quelle est la journée type de l'ATSEM/ASEM ?	7
8. Comment les ATSEM/ASEM sont-ils affectés dans les classes ?	8
9. Quelles sont les obligations professionnelles de l'ATSEM/ASEM ?	8
10. À quelle formation l'ATSEM/ASEM peut-il prétendre ?	9
11. Comment le temps de travail de l'ATSEM/ASEM est-il organisé ?	10
12. Qu'est-ce que la charte des ATSEM/ASEM ?	10
13. Dans quelles structures autres que l'école maternelle exerce l'ATSEM/ASEM ?	11
14. Quels sont les aspects positifs et négatifs de la profession d'ATSEM/ASEM ?	11
15. Quelles sont les évolutions professionnelles possibles de l'ATSEM/ASEM ?	11
16. Quels sont les impacts de la crise sanitaire au SARS-CoV-2 dit Covid-19 sur l'exercice du métier d'ATSEM/ASEM ?	12
Entraînement	13
2. Tout savoir sur les concours ATSEM	17
1. Tout savoir sur le concours externe	17
2. Tout savoir sur le concours interne	20
3. Tout savoir sur le 3 ^e concours	21
4. Qui organise les concours ?	22
5. Comment s'inscrire aux concours ?	23
6. Quelle est la composition du jury de sélection ?	23
7. Quelle note finale faut-il atteindre pour espérer être inscrit sur la liste d'aptitude ?	24
8. Comment est déterminée la liste d'aptitude ?	24
9. Quelle est la durée de validité de la liste d'aptitude ?	24
10. Que se passe-t-il si le candidat réussit simultanément deux concours ?	25
3. Tout savoir sur le concours ASEM	26
1. Quelles sont les voies d'accès au concours ?	26
2. Quelles sont les épreuves du concours ?	26
3. Quelle est la notation ?	26
4. Comment s'inscrire au concours ?	27
5. Quelle est la composition du jury ?	27
6. Comment se déroule le recrutement ?	27
4. Comment se préparer aux concours ?	28
1. Quelles sont les voies de préparation ?	28
2. Comment organiser ses révisions ?	29

Connaissances et savoir-faire

Les institutions politiques

1. Les institutions politiques françaises	32
1. Le président de la République	32
2. Le Conseil constitutionnel	32
3. Le Premier ministre et le Gouvernement	32
4. Le Parlement	33
2. L'Europe	34
1. L'Union européenne	34
2. La Commission européenne	34
3. Le Conseil et le Parlement européen	34
3. Le service public	36
4. Les collectivités territoriales	37
1. Les communes	37
2. Les départements	37
3. Les régions	37
5. Les compétences de l'État et les collectivités territoriales au niveau de l'enseignement et de la petite enfance	39
6. Le fonctionnement des municipalités	43
1. Le maire	43
2. Le conseil municipal	44
3. Les conseils communautaires	44
7. La Ville de Paris	45
Entraînement	47

Le développement de l'enfant

8. La croissance physique globale	50
1. Évolution de la taille et du poids	50
2. La surveillance	50
9. La motricité	51
1. La motricité globale	51
2. La motricité fine	52
10. Le développement psychique	53
1. Le stade oral	53
2. Le stade anal	53
3. Le stade phallique	53
11. Le développement cognitif (ou intellectuel)	55
1. L'intelligence sensori-motrice (0 à 2 ans)	55
2. L'intelligence pré-opératoire (2 à 6-7 ans)	55
3. L'intelligence des opérations concrètes (7 à 11-12 ans)	55
4. L'intelligence des opérations formelles (à partir de 11-12 ans)	55
12. La dentition	56
13. Le langage	58

14. Le schéma corporel	60
15. L'acquisition de la propreté	61
Entraînement	63
Les déterminants de santé du jeune enfant	
16. L'alimentation de l'enfant	66
1. L'alimentation de 0 à 3 ans	66
2. L'alimentation de 3 à 6 ans	67
3. Les troubles de l'alimentation	67
17. Le sommeil de l'enfant	68
1. Évolution du sommeil chez l'enfant	68
2. Les fonctions du sommeil	69
3. La sieste	69
18. Les maladies infantiles	70
1. Principales maladies infantiles et leurs caractéristiques	70
2. Phases d'évolution de la maladie transmissible	71
3. Mesures de précautions pour limiter la contagion	71
19. Les vaccinations infantiles	72
1. Le calendrier vaccinal de l'enfant	72
2. L'obligation de vaccination	72
Entraînement	76
L'école maternelle : organisation et fonctionnement	
20. Les objectifs de l'école maternelle	83
21. L'organisation des enseignements à l'école primaire	87
22. L'organisation du temps scolaire	88
1. L'organisation hebdomadaire du temps scolaire	88
2. L'emploi du temps journalier	88
3. Les temps forts de la journée scolaire	89
23. Le programme scolaire	91
1. Les domaines d'apprentissage	91
2. Nouveauté 2025	91
24. Les acteurs de l'école maternelle	93
1. Le directeur de l'école	93
2. Les professeurs des écoles	93
3. Les personnels non enseignants	93
25. Les partenaires de l'école maternelle	94
1. La commune ou l'intercommunalité	94
2. Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)	94
3. Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)	94
4. Les parents d'élèves	94
5. Le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN)	95
6. L'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription	95

26. Les instances de l'école primaire	96
1. Le conseil d'école	96
2. Le conseil des maîtres	97
3. Le conseil des maîtres de cycles	97
4. Le conseil école – collège	97
27. Les sorties et voyages scolaires	98
1. Les différents types de sortie	98
2. L'encadrement des élèves lors des sorties scolaires	98
3. Les conditions de participation des élèves aux sorties scolaires facultatives	99
28. L'accueil de l'élève en l'absence de l'enseignant	100
Entraînement	103
La scolarisation de l'enfant en situation de handicap	
29. Les différents types de handicap	108
30. Les différentes formes de scolarisation	109
31. Les outils d'aide à la scolarisation	110
1. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	110
2. L'enseignant référent	110
3. L'auxiliaire de vie scolaire (AVS/AESH)	110
4. Des aides techniques	110
5. L'aide aux transports	111
6. L'intervention d'un SESSAD	111
7. L'intervention du RASED	111
8. Les pôles d'appui à la scolarité	111
9. Le rôle du médecin scolaire	111
10. Le rôle de l'ATSEM/ASEM auprès de l'élève en situation de handicap	112
Entraînement	113
La santé à l'école	
32. Le suivi médical à l'école	116
1. En petite et moyenne sections	116
2. À partir de la grande section	116
3. Pour tous les niveaux de l'école maternelle	116
33. Les soins et urgences à l'école	117
1. La pharmacie	117
2. La trousse de premiers secours	118
3. La fiche d'urgence	118
4. Les premiers soins	119
5. Le protocole d'alerte	121
6. Le registre des soins	122
34. Les mesures à prendre en cas de fièvre de l'enfant	123
1. Les signes associés à la fièvre	123
2. La prise de température	123
3. Les premières mesures à prendre	123

35. Les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse	124
36. Le projet d'accueil individualisé (PAI)	126
1. Le PAI	126
2. L'administration de médicaments	126
37. La prévention du harcèlement scolaire	128
1. La gestion des comportement inadaptés	128
2. Des mesures de prévention à l'école primaire	128
3. Les signes de harcèlement	128
38. Le protocole sanitaire en cas de pandémie	129
1. Les principes	129
2. Les points de vigilance	129
Entraînement	131

La sécurité à l'école

39. Le règlement intérieur	134
40. Les exercices de mise en sécurité	135
1. Les exercices d'évacuation	135
2. Les exercices de confinement	135
3. Les exercices « Attentat-Intrusion »	136
41. Les consignes de sécurité	137
Entraînement	139

L'entretien du linge et des locaux

42. L'entretien du linge	143
1. Le lavage	143
2. Le repassage	144
43. L'entretien des locaux	146
1. Quelques définitions	146
2. Les produits d'entretien	146
3. Le matériel d'entretien des locaux	147
44. Principes généraux de l'entretien des locaux	149
1. Règles générales pour l'entretien des locaux	149
2. Les facteurs qui influent sur l'efficacité du nettoyage	149
3. Le tri des déchets	150
4. L'entretien des locaux en cas de maladie contagieuse	150
45. Procédures d'entretien des locaux	151
1. Dépoussiérage humide des surfaces « hors sols » (peinture, stratifié ou PVC)	151
2. Balayage humide des sols	152
46. Les pictogrammes de danger et de protection individuelle	153
47. La dilution des produits ménagers	155
48. Les écogestes	158
1. Les économies d'énergie	158
2. La gestion des déchets	158
Entraînement	160

Les missions de l'ATSEM/ASEM sur le temps scolaire

49. L'aide matérielle	164
1. Aide matérielle aux enfants	164
2. Aide matérielle à l'enseignant	164
50. L'aide pédagogique	169
1. La position de l'ATSEM/ASEM par rapport à l'enseignant	169
2. Le rôle de l'ATSEM/ASEM lors des activités pédagogiques	169
51. La participation à l'encadrement des élèves hors de la classe	171
1. La sieste	171
2. La surveillance de la cour de récréation	171
3. Les sorties scolaires	171
52. L'aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie	172
1. Se laver les mains à l'école maternelle	172
2. Développer la confiance en soi	172
53. Le savoir-être de l'ATSEM/ASEM	173
54. Ce qui ne relève pas des missions des ATSEM/ASEM	174
1. Les soins à apporter aux animaux et aux plantes	174
2. Les travaux pénibles et dangereux	174
3. La relation avec les familles	174
Entraînement	177

Les missions de l'ATSEM/ASEM sur le temps périscolaire

55. La garderie	181
1. La garderie du matin	181
2. La garderie du soir	182
56. La pause méridienne	184
1. Le déjeuner	184
2. La sieste	185
57. Les activités péri-éducatives (APE)	187
Entraînement	189

Les risques professionnels

58. Les risques professionnels de l'ATSEM/ASEM	193
1. Risques physiques	193
2. Risques liés à l'exposition au bruit	193
3. Risques infectieux et parasitaires	193
4. Risques chimiques	194
5. Risques électriques	194
6. Risques routiers	194
7. Risques psychosociaux	194
59. La prévention des risques professionnels	195
1. La surveillance médicale	195
2. Les moyens de prévention collective	195
3. Des dispositifs de protection individuelle	196
Entraînement	198

Partie 3

Préparer les épreuves écrites d'admissibilité

1. Généralités sur les écrits d'admissibilité	202
1. L'organisation des épreuves écrites	202
2. Le déroulement des épreuves écrites	202
2. L'épreuve de QCM du concours externe	204
1. Quels sont les objectifs de l'épreuve ?	204
2. Comment se présente l'épreuve de QCM ?	204
3. Comment réussir l'épreuve de QCM ?	208
3. L'épreuve de QRC des concours interne et de la 3^e voie	210
1. Quels sont les objectifs de l'épreuve ?	210
2. Comment se présente l'épreuve de QRC ?	210
3. Comment réussir l'épreuve de QRC ?	214
4. Dossier d'admissibilité du concours d'ASEM	218
1. Inscription et présentation	218
2. Parcours de formation et parcours professionnels (expérience)	219
3. 5 questions concernant l'ASEM et son environnement professionnel (dossier 2021)	220
4. La lettre de motivation	222

Partie 4

Préparer l'oral d'admission

1. L'oral d'admission du concours externe	227
1. La convocation à l'épreuve orale	227
2. Le déroulement de l'épreuve orale	227
3. Le jury	228
4. Les attentes du jury	228
5. Le barème de notation de l'épreuve orale	230
6. Réussir sa présentation	231
7. La fin de l'épreuve orale	232
8. La délibération du jury	233
2. L'oral d'admission des concours interne et de 3^e voie	234
1. La convocation à l'épreuve orale	234
2. Le déroulement de l'oral d'admission	234
3. Le jury	237
4. Les attentes du jury	237
5. Le barème de notation	237
6. L'exposé du parcours professionnel	237
7. Les mises en situation professionnelle	243
8. La fin de l'entretien	247
9. La délibération du jury	247
3. L'oral d'admission du concours ASEM	248
1. Le déroulement de l'épreuve	248
2. Le jury	249
3. Les attentes du jury	249
4. La notation	249

4. Exprimer ses motivations	250
1. L'origine du choix professionnel	250
2. Les moyens mis en œuvre pour conforter votre choix professionnel	251
3. Les raisons de ce choix professionnel	252
4. La capacité à se projeter en qualité de futur professionnel	253
5. Les questions indirectes de motivation	253
5. Mettre en avant les atouts de sa candidature	255
1. Son parcours de formation	257
2. Sa connaissance de la profession d'ATSEM	257
3. Les rencontres avec les professionnels	258
4. Les expériences professionnelles et/ou bénévoles	259
5. Ses compétences et ses qualités	259
6. Sa personnalité	261
6. Se présenter sous son meilleur jour	264
1. Adopter une attitude adaptée à la situation	264
2. Gérer votre stress	267
3. Soigner la forme du discours	269

Partie 5

Sujets corrigés

1. Sujet d'admissibilité concours externe 2025	274
2. Sujet d'admissibilité concours externe 2024	283
3. Sujet d'admissibilité interne et 3 ^e concours 2025	291
4. Sujet d'admission concours externe	305
5. Sujet d'admission : mise en situation professionnelle	307
6. Entretien de motivation concours externe/interne/ 3 ^e voie	311
Les sigles à connaître	313

En plus

Boîte à outils

Fiche détachable n° 1 - Armoire à pharmacie
Fiche détachable n° 2 - Tableau de conversion des unités de mesure
Fiche détachable n° 3 - Symboles de traitement des textiles
Fiche détachable n° 4 - Tri des déchets
Fiche détachable n° 5 - Organisation du chariot de ménage
Fiche détachable n° 6 - Consignes de sécurité en cas d'incendie
Fiche détachable n° 7 - Postures lors de l'entretien oral

Introduction

Cet ouvrage s'adresse à toutes celles et ceux qui choisissent de devenir agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ou agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM), et souhaitent mettre toutes les chances de leur côté.

Il se décompose en cinq grandes parties :

- **la première** présente les concours, le métier et conseille sur la manière de se préparer aux épreuves de sélection ;
- **la deuxième** est constituée de fiches thématiques dans lesquelles figurent les connaissances nécessaires pour répondre à des questions sur des situations bien précises du quotidien de l'ATSEM/ASEM : son environnement de travail, les pratiques professionnelles, les besoins et le développement de l'enfant, l'hygiène et la sécurité ainsi que le fonctionnement des institutions publiques. Cette partie propose également des mises en application pratiques des connaissances acquises ainsi que des entraînements aux QCM du concours externe ;
- **la troisième** est dédiée aux écrits d'admissibilité des concours, décrivant de façon détaillée le déroulement et la nature des épreuves ainsi que la méthodologie à adopter pour les réussir au mieux. Elle présente également le contenu du dossier d'admissibilité du concours ASEM ;
- **la quatrième** partie est consacrée à l'oral d'admission et regorge de conseils utiles pour appréhender les attentes du jury, réussir votre présentation, vous préparer aux questions posées, exprimer vos motivations, mettre en avant les atouts de votre candidature et soigner le fond et la forme de votre discours ;
- **en cinquième partie**, des sujets corrigés récents et commentés vous permettront une mise en pratique et une évaluation de votre niveau par rapport aux exigences des concours.

Partie

1

**De candidats
à professionnels**

Le métier d'ATSEM/ASEM a fortement évolué ces dernières années. Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des dispositions du décret du 1^{er} mars 2018 (n° 2018-152), les ATSEM/ASEM ont un rôle éducatif renforcé auprès des enfants en collaboration avec l'enseignant.

Par la suite, l'abandon massif des activités périscolaires avec le retour progressif à la semaine de 4 jours à l'école, la priorité donnée à l'hygiène pendant la crise sanitaire du Covid-19 et le développement d'une politique inclusive, y compris dans les classes de maternelle, ont bousculé le quotidien professionnel des ATSEM.

Sous l'effet conjugué de départs massifs à la retraite et de la scolarité obligatoire à compter de 3 ans, les perspectives de recrutement d'ATSEM/ASEM sont réelles.

1 Comment se définit l'emploi d'ATSEM/ASEM ?

Le décret n° 92-850 du 28 août 1992 définit le statut particulier d'ATSEM/ASEM : « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ».

Ce décret précisait que les ATSEM/ASEM participaient de la communauté éducative. Depuis, leur statut a fortement évolué et ils en font désormais partie intégrante (décret n° 2018-152). En ce sens, ils jouent un rôle dans l'organisation de l'école (participation au conseil d'école par exemple) et deviennent des acteurs éducatifs à part entière.

Les ATSEM/ASEM peuvent également exercer des activités de surveillance dans les cantines et assister les personnels enseignants qui accueillent dans leur classe des enfants en situation de handicap ou plus généralement des enfants à besoins éducatifs particuliers. Ils peuvent également être chargés de l'animation sur le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental des enfants.

On peut considérer que les fonctions de l'ATSEM/ASEM sont de trois ordres :

- l'assistance au personnel enseignant pour tout ce qui concerne la prise en charge des très jeunes enfants, notamment en matière d'hygiène mais également en tant que relais et soutien dans les activités pédagogiques ;
- l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants ;
- l'encadrement et l'animation des activités périscolaires.

Foire aux questions

- Quelle est la différence entre ATSEM et ASEM ?

ATSEM et ASEM sont deux dénominations pour le même métier. La plus couramment utilisée est la première. L'ATSEM est fonctionnaire au sein de la fonction publique territoriale. L'ASEM exerce dans de grandes agglomérations telles que la Ville de Paris, ainsi qu'au sein d'établissements d'enseignement privé.

2 Quel est le statut de l'ATSEM/ASEM ?

L'ATSEM/ASEM est soumis au statut général de la fonction publique territoriale, placé sous l'autorité hiérarchique d'un représentant d'une collectivité (municipalité) ou d'un établissement public (EPCI).

Ce métier appartient au secteur social de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le statut d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles est composé de deux grades de la catégorie C :

- 1^{er} grade : agent spécialisé principal de 2^e classe (échelle C2 de rémunération) ;
- 2^e grade : agent spécialisé principal de 1^{re} classe (échelle C3 de rémunération).

L'ATSEM/ASEM est « stagiaire » lors de sa première année d'exercice. Sa titularisation intervient à la fin du stage sur décision de l'autorité territoriale qui l'a nommé au vu notamment d'une attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). À titre exceptionnel, la durée du stage peut être prolongée d'un an.

Si la titularisation n'est pas décidée, l'ATSEM/ASEM est licencié ou réintégré dans son grade antérieur (dans le cas où il avait déjà la qualité de fonctionnaire avant sa nomination).

3 Quelle est l'évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM ?

La fonction publique territoriale prévoit une évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM en deux grades, décrite ci-après :

Déroulement de carrière

ATSEM principal de 2^e classe



Peuvent être promus au grade d'agent spécialisé principal de 1^{re} classe des écoles maternelles les agents ayant atteint le 6^e échelon du grade d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles et au moins 5 ans de service effectif dans ce grade ou un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou qui n'est pas classé en catégorie C.

ATSEM principal de 1^{re} classe

L'avancement d'un échelon au suivant s'effectue entre l'ancienneté minimale et maximale requise précisée dans une grille indiciaire prédéfinie. Cet avancement est plus ou moins rapide selon la notation annuelle et l'appréciation professionnelle de l'agent.

4 Quelle est la rémunération de l'ATSEM/ASEM ?

La rémunération de l'ATSEM/ASEM dépend de son grade et de son échelon. On parle de traitement indiciaire.

Rémunération d'un ATSEM au 1^{er} mai 2025

	ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM principal 1 ^{re} classe
Nombre d'échelons	12	10
Indices⁽¹⁾	de 367 à 425	de 373 à 478
Rémunération	de 1 806,66 € au 1 ^{er} échelon à 2 092,18 € au 12 ^e échelon	de 1 836,20 € au 1 ^{er} échelon à 2 353,09 € au 10 ^e échelon

⁽¹⁾ Les indices sont des nombres qui, multipliés par la valeur du point d'indice, donnent le montant du salaire du fonctionnaire.

La rémunération comprend également un supplément familial versé en fonction du nombre d'enfants à charge effective et permanente du fonctionnaire.

Des primes et indemnités supplémentaires peuvent être versées par la collectivité territoriale.

5 Sous quelle hiérarchie l'ATSEM/ASEM travaille-t-il ?

L'ATSEM/ASEM est mis à la disposition de l'école maternelle par une municipalité (ou un établissement public). La commune (ou la communauté de communes) reste l'employeur mais l'ATSEM/ASEM est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur ou de la directrice de l'établissement sur le temps scolaire.

Les ATSEM/ASEM sont placés sous l'autorité exclusive du maire (ou du Président) pour toutes les activités réalisées en dehors du temps scolaire (garderie, cantine, TAP, etc.).

En dehors de ses horaires de travail habituels, la participation de l'ATSEM/ASEM (fête de l'école, sortie scolaire, etc.) se fait sur la base du volontariat et avec l'accord du représentant de la municipalité (ou de l'établissement) dont il dépend.

La double autorité de l'ATSEM/ASEM

